

Erasmus Pro : pour un million de « jeunes apprentis européens » d'ici 2020

Henrik Enderlein, Institut Delors, Berlin

Co-signé par : Jacques Delors, Henrik Enderlein, Pascal Lamy, Enrico Letta, François Villeroy de Galhau, António Vitorino, Jean-Michel Baer, Sofia Fernandes¹

La situation de nombreux jeunes Européens est alarmante. Cinq millions d'entre eux sont à la recherche d'un emploi, soit un jeune actif sur quatre. Dans certains pays, la proportion s'élève même à un jeune actif sur deux. Le drame d'une génération sacrifiée se dessine.

Des initiatives ont été lancées au niveau européen. Mais leur bilan est, à ce jour, décevant. La plupart viennent en appui d'initiatives qui restent nationales – c'est notamment le cas de la « Garantie pour la jeunesse » et des 6,4 milliards d'euros alloués à la lutte contre le chômage des jeunes. D'autres initiatives visent à encourager la mobilité, comme « Ton premier emploi Eures² ». Bonne orientation mais le mouvement est trop timide et certainement pas de nature – dans sa modestie comme dans ses mécanismes – à influencer sur le niveau du chômage des jeunes de manière significative.

La mobilité est pourtant le cœur de métier de l'UE. Grâce au programme Erasmus, plus de 3 millions d'étudiants ont pu, depuis 1987, aller suivre une partie de leurs études dans une université d'un autre État membre. Ce que l'Europe a su faire pour ses futurs diplômés de l'enseignement supérieur, elle peut et doit le faire aujourd'hui pour ses jeunes les moins qualifiés qui sont les plus touchés par le chômage. La mobilité peut être un levier d'action en faveur de la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes.

Nous proposons que les dirigeants européens mettent en place d'urgence un nouveau programme de mobilité professionnelle – Erasmus Pro – qui permettra à un million de jeunes Européens d'ici 2020 d'acquérir une qualification professionnelle dans un autre pays européen. Les jeunes concernés seront reçus dans un centre de formation et dans une entreprise dans le pays d'accueil pour une période de deux à trois ans. Cette initiative s'ajouterait aux réformes nationales indispensables pour développer l'apprentissage à l'intérieur de chaque pays, notamment en France et dans le Sud de l'Europe.

Face à l'urgence du défi à relever, la mise en œuvre du programme doit être rapide, simple et directe. Il faut susciter chez les jeunes la volonté de faire partie de ce « million » de jeunes apprentis en mobilité et il est indispensable que les entreprises se sentent impliquées dans cette dynamique. Le programme Erasmus Pro doit offrir aux jeunes qui souhaitent réaliser une

¹ Voir la version intégrale de la proposition sur : www.institutdelors.eu

² La plateforme **EURES** aide les demandeurs d'emploi à se rendre à l'étranger pour rechercher un emploi en Europe.

formation en apprentissage dans un autres pays : **i)** l'accès aux offres disponibles à travers l'UE (grâce au réseau Eures et au réseau des agences nationales pour l'emploi) ; **ii)** la couverture des frais de mobilité et des coûts de formation linguistique ; **iii)** un accompagnement dans le pays d'accueil, grâce aux « organismes porteurs de projet » – qui peuvent être les entreprises ou les centres de formation – qui accueillent et accompagnent des groupes de jeunes apprentis européens. Pour inciter les entreprises à s'engager dans ce programme de qualification transfrontière, le programme Erasmus Pro doit également prévoir une participation au salaire versé à l'apprenti européen.

La mise en place de ce programme impliquerait pour l'UE un coût mensuel par jeune de l'ordre de 800 € (variable selon le niveau de vie et le niveau de rémunération des apprentis des différentes régions européennes), à répartir entre l'aide accordée au jeune et l'incitation financière à l'entreprise. Pour permettre à 200 000 jeunes par an de bénéficier de ce parcours qualifiant dans un autre État membre, l'UE devrait ainsi mobiliser un budget annuel de l'ordre de 5 milliards d'euros (coût moyen de 20 000 à 30 000 € par jeune, selon la durée de l'apprentissage). Cet effort est à la portée de l'UE. Le coût de l'action doit d'ailleurs être rapporté au coût de l'inaction : une étude récente estime que le coût des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation au sein de l'UE a dépassé 150 milliards d'euros en 2011. S'ajoutent à ces pertes les coûts à moyen/long terme du chômage, tant pour l'économie que pour la société.

Erasmus Pro apporte des avantages coopératifs : le chômage des jeunes diminue ; le capital humain européen est valorisé ; l'intégration européenne progresse. Le programme Erasmus Pro doit toutefois prévoir des dispositions qui encouragent le jeune à maintenir le lien avec son pays d'origine afin d'augmenter les chances de retour à la fin de sa formation. Chaque pays bénéficiera ainsi de ses jeunes « Erasmus Pro », revenus après avoir acquis un métier, une langue étrangère, une culture européenne. Pour garantir cette mobilité circulaire des jeunes, l'UE doit également faire avancer deux chantiers européens : **i)** la portabilité des droits sociaux ; **ii)** la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications, que ce soit *de jure* ou *de facto*. Un jeune apprenti européen doit avoir la garantie que sa qualification sera reconnue dans l'ensemble de l'UE.

La gravité de la situation appelle à une action rapide et à un consensus au plus haut niveau des institutions européennes. Dans des circonstances historiques particulières, l'UE a déjà su faire preuve d'une capacité d'action rapide et mettre en place les outils indispensables à l'issue de procédures exceptionnelles. Nous sommes dans une situation de ce genre. La génération perdue n'attendra pas indéfiniment.